http://ugtg.org/spip.php?article77



Ferme de Campêche : A qui profite le crime ?

- Dossiers - Ferme de Campêche -



Date de mise en lignemercredi 22 février 2006

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Copyright © UGTG.org Page 1/4

Le mardi 21 février 2006, le Préfet de Guadeloupe informait la population par voie de presse que les oeufs de la Ferme de Campêche étaient impropres à la consommation à cause de la salmonelle détectée dans les prélèvements effectués le 03 février 2006 et que la majorité du cheptel était à abattre.

La contamination des poulets par la salmonelle n'est qu'une étape dans les péripéties qu'a connues la Ferme avicole de Campêche.

En témoignent quelques évènements :

- Octobre 2005, licenciement de la comptable, ELLE EN SAVAIT TROP ;
- ^{*} 29 novembre 2005, notification à la SAFER de la proposition de vente de la ferme à la société BONNAIRE installé en Martinique et distributeur en Martinique de la marque MATINES (1er producteur d'oeufs d'Europe) ;
- 02 décembre 2005, le commissaire aux comptes de la Ferme de Campêche a saisi le tribunal sur la gestion catastrophique de l'entité ;
- ^b 22 et 24 décembre 2005, signature du protocole préalable à la vente de l'entreprise à la société BONNAIRE à Paris pour un montant de 1 782 000Euros ;
- 04 janvier 2006, la SAFER fait valoir son droit de préemption sans révision de prix ; la Région et le Département s'engagent à se porter garant pour le compte de la SAFER ;
- 09 janvier 2006, découverte de la pénétration avec « effraction » des bureaux de la direction et de la comptabilité ;
- 10 janvier 2006, découverte du vol d'une EXPRESS avec à son intérieur l'ensemble du matériel de maintenance ;
- 08 février 2006, rapport d'analyse positive des prélèvements effectués le 03 février 06.

Les différents faits relevés démontrent s'il en était besoin que A PA MALÉDISYON FEWM KANPECH TINI.

Elle n'est pas victime d'une fatalité.

La situation de la Ferme de Campêche est due à l'incompétence notoire de son PDG Alain LE FRANC.

Copyright © UGTG.org

Ferme de Campêche : A qui profite le crime ?

M. LE FRANC, MONSIEUR JE SAIS TOUT, a toujours refusé d'écouter les conseils des salariés, même expérimentés, s'autoproclamant même chef d'élevage pendant plus de 4 ans.

Aussi, a t'on constaté que le nombre de poules a diminué de plus de la moitié passant de 125 000 à 60 000, faute de vaccination dans les temps, faute de vaccination après péremption du produit, faute d'irrégularité des approvisionnements en nourriture.

La situation de la Ferme de Campêche est le résultat d'une gestion hasardeuse de Monsieur LE FRANC et de son associé Monsieur Bernard COU. Le commissaire aux comptes ne s'était-il pas inquiété dès janvier 2005 suite à l'étude du bilan de l'exercice 2004 de la politique financière de l'entreprise.

La situation de la Ferme de Campêche est la conséquence du comportement mafieux de ses 2 dirigeants

Messieurs LE FRANC et COU abusant d'avantages en nature :

- 2 500 à 4 000 Euros par mois en frais de restauration du Directeur Général (parallèlement Directeur Commercial Bernard COU);
- 21 000 Euros par année de frais de logement à l'avantage du PDG et du Directeur Général (parallèlement Directeur Commercial) ;
- Plus de 1 500 Euros de frais de téléphone portable par mois ;

Doublant inopinément leur salaire ; ainsi le salaire de M. Bernard COU est passé de 4 500 à 8 000 Euros. Ce même M. COU qui s'est vu attribué plus de 40 000 Euros en guise d'indemnités de licenciement alors que l'incompétence de ce dernier en matière commerciale était avérée (le travail étant assuré par d'autres membres du personnel).

Ne payant pas leurs dettes ; en témoigne les 250 000 Euros de charges sociales impayées à la CGSS et de nombreuses autres créances.

Aujourd'hui, c'est le personnel qui subit les conséquences de l'incompétence et de la gestion déplorable de ces patrons véreux et voyous.

Qui peut bénéficier de la dernière péripétie que constitue la contamination à la salmonelle et l'abattage en conséquence du cheptel de la Ferme de Campêche :

Est-ce le pouvoir colonial français et ses complices qui ont tout intérêt à détruire toute production locale. Rappelons le coup d'arrêt porté à la SEGT.

Copyright © UGTG.org Page 3/4

Ferme de Campêche : A qui profite le crime ?

Est-ce certains capitalistes de tout poil qui voudraient acquérir la Ferme de Campêche « an lankan » et s'enrichir au moindre coût.

En tout cas, ce ne sont pas les travailleurs, pour la plupart pères et mères de famille ils risquent de se retrouver au chômage et s'ajouter aux 60 000 demandeurs d'emploi.

Les travailleurs de la Ferme de Campêche restent vigilants quant aux opérations de décontamination du site et à la reprise des activités de l'entreprise.

Plus que jamais, le moment est venu pour eux et pour la population de découvrir les réelles ambitions de tous ceux, politiciens, entrepreneurs guadeloupéens, les professionnels de l'élevage, qui pendant plus de 2 mois ont brandi leur « GUADELOUPEENNETE » et affirmer leur volonté de faire de la ferme de Campêche une entreprise guadeloupéenne.

A suivre...

UGTG, le 22 février 2006.

| Lire la suite : Pour la reprise de la ferme de Campêche

Copyright © UGTG.org Page 4/4